

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

POR 001-1247/09/CC

■ Ports de plaisance de la Communauté Urbaine - Création et Affectation d'une Autorisation de Programme pour la gestion informatique des ports DIPORAG 09/2643/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération POR 1/387/CC du 13 mai 2005, le Conseil de Communauté a approuvé l'opération d'acquisition d'une solution informatique de gestion des ports de plaisance de la Communauté Urbaine.

Cette action a permis de mettre en place le progiciel "SEAPORT", ainsi que l'acquisition du matériel correspondant.

SEAPORT est un outil de gestion uniformisé des vingt quatre ports communautaires. Chacune des six capitaineries est dotée d'un serveur qui gère le port principal et les petits ports rattachés. La direction a accès à chacun de ces serveurs et dispose d'un serveur propre qui regroupe l'ensemble des données.

Le champ d'action de SEAPORT est très large; il permet aussi bien la gestion des plans d'eau (matérialisation graphique des bassins, des installations portuaires et des bateaux), des contrats (édition, renouvellement , modification...), que de la régie comptable (édition des factures, encaissement, édition des documents comptables : états modèles, propositions de titres de recette). Il permet également d'effectuer des requêtes à partir de l'ensemble des données.

Ce logiciel devenu incontournable pour la gestion quotidienne des ports, nécessite une maintenance sans défaut. En outre, depuis sa mise en place mi-2006, de nouveaux besoins sont apparus nécessitant des évolutions de l'application ou l'acquisition de matériels, tels que : l'acquisition de licences, la mise en place de terminaux de paiement par carte de crédit, du prélèvement automatique et de l'envoi en nombre de mail à partir des fichiers SEAPORT ...

Pour financer les évolutions et acquisitions de matériels attachées à SEAPORT, il convient de créer une autorisation de programme d'un montant de 150 000 Euros sur quatre ans.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en matière de gestion des ports de plaisance,
- Qu'il est nécessaire de créer et d'affecter une autorisation de programme pour l'évolution du logiciel aux nouveaux besoins en matière de gestion et permettre l'acquisition de matériel informatique

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'opération "Evolution du logiciel SEAPORT et acquisition de matériel informatique idoine" pour un montant de 150 000 Euros.

Article 2 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 150 000 Euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des ports de plaisance de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Opération 2009/XXX1 – Nature 2183 – Nature 205 - Sous politique B220 – Fonction POR

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Pour l'année 2009 : 70 000 Euros
- Pour l'année 2010 : 30 000 Euros
- Pour l'année 2011 : 30 000 Euros
- Pour l'année 2012 : 20 000 Euros

Pour Présentation et Visa,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance – Ports de commerce-
Aéroport

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI